



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 03

Convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Aurélie ESCODA, Maire.

Présents : Mme ESCODA Aurélie, M. AUTE Loïc, Mme BARROT Sandrine, M. NIETO Michel, Mme SERRADEIL Virginie, M. ALBARRACIN Julien, Mme PRADAT Stéphanie, M. CHARRE Florent, Mme QUER Mélanie, Mme BASCOU Catherine, M. FAYOS Jérémie, M. MORON David, Mme DOUTTE Rose, M. CLOTTE Gilles, Mme REDO Fabienne et Mme MICHEU Angélique.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme DE JESUS SARABANDO Orquidea donne procuration à Mme SERRADEIL Virginie.

M. MARIN Philippe donne procuration à M. CLOTTE Gilles.

M. OLIVERO Christian donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.

Mme SERRADEIL Virginie est nommée secrétaire de séance.

045 /2026 - OBJET : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le maire expose au conseil municipal la possibilité, conférée par l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer des commissions consultatives sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal.

En conséquence, il est proposé de créer et de composer les commissions consultatives de la façon suivante (hors personne n'appartenant pas au conseil municipal) :

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260716-0452026-DE
Date de télétransmission : 23/07/2026
Date de réception préfecture : 23/07/2026

- 🚦 Finances : Michel NIETO, Sandrine BARROT et Angélique MICHEU
- 🚦 Aménagement du territoire (travaux, urbanisme et environnement) : Michel NIETO, Florent CHARRE, Jérémie FAYOS, David MORON, Loïc AUTE, Philippe MARIN et Gilles CLOTTE
- 🚦 Agriculture et économie locale : Florent CHARRE, Loïc AUTE, Christian OLIVERO et Gilles CLOTTE
- 🚦 Sécurité : Loïc AUTE, Michel NIETO, Sandrine BARROT, Virginie SERRADEIL, Julien ALBARRACIN, Stéphanie PRADAT, Mélanie QUER, Christian OLIVERO, Orquidea DE JESUS SARABANDO, Catherine BASCOU, David MORON et Angélique MICHEU
- 🚦 Rayonnement communal (sport, tourisme, patrimoine, culture et associations) : Julien ALBARRACIN, Sandrine BARROT, Mélanie QUER, Stéphanie PRADAT, Catherine BASCOU et Fabienne REDO

Ces commissions sont créées pour une période qui ne pourra excéder la durée du mandat.

Entendu l'exposé de Madame le maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de créer les commissions consultatives exposées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,

Le 20 juillet 2026,

Le Maire

Mme Aurélie ESCODA



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260716-0452026-DE
Date de télétransmission : 23/07/2026
Date de réception préfecture : 23/07/2026